



SERVICE COMPTABILITÉ

N.REF : JJG/CB
DC N° 21.266

DECISION

*Portant institution d'une régie de recettes
pour l'encaissement
des Actions Ville d'Art & d'Histoire
(Avenant N°6)
=°=°=°=°=*

Le Maire de la Ville de ROYAN,

. Vu le décret N°2012-1246 du 07 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique, et notamment l'article 22,

. Vu le décret N° 2008-227 du 05 mars 2008 abrogeant et remplaçant le décret N°66-850 du 15 novembre 1966 relatif à la responsabilité personnelle et pécuniaire des régisseurs,

. Vu les articles R.1617-1 à R.1617-18 du Code Général des Collectivités Territoriales relatifs à la création des régies de recettes, des régies d'avances et des régies de recettes et d'avances des collectivités territoriales et de leurs établissements publics locaux,

. Vu la délibération du Conseil Municipal du 18 juillet 2020, intervenue pour l'application des articles L 2122.22 et L 2122.23 du Code Général des Collectivités Territoriales relatifs aux modalités de délégation de pouvoirs du Conseil Municipal au profit du Maire, rendue exécutoire le 21 juillet 2020 compte-tenu de l'accomplissement des formalités légales,

. Vu l'arrêté ASG N°20.1480 en date du 21 juillet 2020, portant délégation de fonctions et de signature à Monsieur Didier SIMONNET, Premier Adjoint au Maire, rendu exécutoire le 21 juillet 2020, compte tenu de l'accomplissement des formalités légales.

. Vu la décision en date du 19 juillet 2012 (DC N°12/257) portant institution d'une régie de recettes pour l'encaissement des Actions Villes d'Art et d'Histoire, rendue exécutoire le 1^{er} août 2012.

. Vu l'avis conforme du comptable public assignataire en date du 28 juin 2021,

DECIDE

ARTICLE 1^{er} – L'article 3 de la décision DC N°12/257 en date du 19 juillet 2012 est annulé et, est désormais rédigé comme suit :
La régie encaisse les produits suivants :

Compte d'imputation

- Visites guidées de la Ville de ROYAN	7062
- Ventes de catalogue, livres, revues	7018
- Conférences	7062
- Sorties culturelles	7062

Compte d'imputation
7018

- Vente de :

- Carte postale et d'affiche
- Jeu de cartes
- Sac en toile
- Enceinte Bluetooth
- Chargeur USB
- Boite à mégot
- Parapluie
- Montre
- Serviette micro fibre
- Domino
- étui carte bancaire
- Ville de ROYAN
- livre de cuisine
- Podomètre
- Bracelet intelligent

- Location de la Galerie et forfait entretien

7062

ARTICLE 2 – Les autres articles de la décision DC N°12/257 en date du 19 juillet 2012 restent inchangés

ARTICLE 3 – Le Maire et le Chef de Service Comptable de ROYAN sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution de la présente décision.

Fait à ROYAN, le 29 juin 2021



Pour le Maire,
et par délégation,
Le Premier Adjoint,

Didier SIMONNET

Certifié exécutoire
Compte tenu de l'accomplissement
des formalités légales
le 2 juillet 2021

Certifié Conforme
Mairie de Royan le
Par délégation du Maire
Le Directeur Général Adjoint des Services
Marc BRET

Pour le Maire,
Et par délégation
Le Premier Adjoint,
Didier SIMONNET

